Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

DOSSIER DE PRESSE

Les ruralités
Territoires d'opportunités
Assises

17 décembre 2014

Rendez-vous sur www.territoires.gouv.fr/les-**assises**-des-**ruralites**

Contact presse
Service de presse du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité
72, rue de Varenne, 75007 Paris - 01 44 49 85 13
www.territoires.gouv.fr

Sommaire

1. les priorités de la politique en faveur des ruralités .....page 4

2. Les ateliers des Assises des ruralités .....page 9

- Atelier : Créer de nouvelles coopérations ville-campagne : pour des territoires solidaires ..... page 9
- Atelier : Comment mobiliser les ressources humaines et financières au service des projets locaux ..... page 11
- Atelier : Services publics et services au public en milieu rural : complémentarités entre Etat, collectivités et entreprises..... page 13
- Atelier : Des ruralités innovantes, associant qualité de vie et développement économique ..... page 15
- Atelier : Les ruralités : territoires d'opportunités pour combiner performance économique et performance environnementale ..... page 17
- Atelier : Rénover le cadre institutionnel et repenser la présence de l'Etat dans les territoires ruraux..... page 19
- Atelier : Une approche spécifique pour les territoires de montagne : les 30 ans de la loi montagne..... page 21

3. Rappel du calendrier des Assises..... page 23

1. LES PRIORITES DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DES RURALITES

Les Assises des ruralités ont mobilisé, de septembre à novembre, l'ensemble du gouvernement autour des acteurs de terrain, réunis lors de sept ateliers thématiques organisés dans toute la France. **Elles ouvrent la voie à une politique des ruralités refondée et ambitieuse.**

L**'objectif** était de **porter un nouveau regard** sur les ruralités, et de les montrer telles quelles sont : **des territoires divers**, au cœur de l'identité française, mais **tous riches d'opportunités, d'innovation et de mutations.** Les ruralités bénéficient d'un regain d'attractivité de la part de français et d'étrangers séduits par la qualité de vie et d'entreprises qui y bénéficient du foncier et des équipements nécessaires à leur développement. Certains territoires ruraux, cependant, souffrent aujourd'hui de leur enclavement, et sont confrontés à un risque réel de décrochage ; ils appellent une mobilisation particulière.

La France a **besoin de territoires ruraux et périurbains solides** pour assurer la cohésion sociale, territoriale et environnementale de notre pays, tout comme elle a besoin de métropoles fortes et insérées dans la compétition internationale. Les espaces ruraux ne sont pas de simples espaces résidentiels, ou récréatifs. Leur développement passe par un lien renforcé avec les villes. Il doit s'appuyer sur **le réseau des centres-bourgs dont le rôle sera renforcé** pour l'animation des espaces ruraux grâce à l'intégration progressive des compétences des **intercommunalités.**

Il est ainsi indispensable **de redonner du sens aux politiques de proximité et d'aménagement du territoire.** Notre organisation territoriale doit en effet s'assurer qu'aucun territoire ne soit privé de chances de son développement futur. Il appartient à l'Etat de garantir la cohésion nationale et, aux côtés des collectivités, de faire vivre les solidarités territoriales.

Trois priorités, issues des Assises, organiseront l'action publique en faveur des territoires ruraux ; elles se déclineront au travers de 11 premières mesures pour répondre aux situations d'urgence identifiées dans les ateliers.

<u>Axe 1/ Adapter les politiques publiques aux besoins spécifiques des territoires ruraux, en tenant compte de leur diversité</u>

Mesure 1/ Renforcer la couverture en téléphonie mobile par la **résorption des zones blanches**, afin qu'aucune commune ne soit tenue à l'écart de ce service essentiel, et la **réduction des zones grises**. Un plan d'ampleur sera présenté fin février. Il viendra s'ajouter au plan ambitieux, doté de moyens conséquents, en matière de **développement du très haut débit**, avec un objectif de couverture totale du territoire en 2022.

Mesure 2/ Faciliter l'accès aux services de santé par l'actualisation du **Pacte Territoire-santé. Il doit** favoriser **la création de maisons de santé pluri-professionnelles par la pérennisation de** la rémunération des équipes de soins ; développer la possibilité pour un médecin spécialiste de faire des **consultations régulières**, grâce à la télémédecine ou directement sur place, dans les territoires dépourvus de sa spécialité.

Mesure 3/ Améliorer l'accès aux services au public pour maintenir des services marchands de proximité ainsi que la présence de services publics. **Les partenariats avec des grands opérateurs doivent aboutir dès le premier trimestre.**

Mesure 4/ Renforcer l'éducation, par l'accompagnement des collectivités qui s'engageront dans une démarche de réorganisation du tissu de leurs écoles dans **un projet triennal**. Les services de l'Etat assureront un conseil et un accompagnement auprès des communes pour les aider à se doter en 2015 de projets éducatifs territoriaux adaptés à leurs territoires, notamment dans le cadre des **rythmes scolaires**. Enfin, des mesures ont été prises pour g**énéraliser le numérique dans l'enseignement**. Au-delà du raccordement à l'Internet haut débit des écoles, un nouvel appel à projets « e-education », doté de 10 millions d'euros, permettra de développer les ressources pédagogiques numériques dédiées aux écoles primaires.

Mesure 5/ R**enforcer les liens entre territoires ruraux et périurbains pour un aménagement du territoire de qualité**, encourageant les **contrats « Villes-campagnes » de réciprocité**. Ces contrats seront encouragés, notamment pour la création de circuits courts alimentaires ; la préservation des ressources environnementales.

<u>Axe 2/ Accompagner les collectivités dans leur travail quotidien au service des français</u>

Mesure 6/ Rééquilibrer les dotations et aides financières aux collectivités rurales. Dans le cadre de la réforme de la DGF, et conformément à l'engagement du Premier ministre le 27 novembre 2014, une mission parlementaire vient d'être lancée pour réduire les écarts de dotation injustifiés entre les territoires. Ainsi la prise en compte des charges réelles qui incombent aux communes rurales qui doivent préserver des espaces agricoles et naturels pourrait être une piste fructueuse pour réduire les injustices.

Mesure 7/ Développer des compétences d'ingénierie auprès des collectivités. Afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets le **Nouveau Conseil aux Territoires** va monter en puissance dès l'année 2015 dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement ou de l'environnement. De plus, à la suite des préconisations du rapport d'Alain Bertrand sur l'hyper-ruralité, des études sont en cours pour renforcer cet accompagnement dans d'autres domaines. Enfin, au titre de leurs compétences de **garants des solidarités territoriales, les conseils départementaux** se verront confirmés dans leur rôle de conseil en ingénierie auprès des collectivités, notamment pour l'eau, l'assainissement ou le logement pour accompagner la montée en puissance des intercommunalités.

Mesure 8/ Simplifier les normes. Dès 2015, **l'impact financier** net des normes nouvelles sur les collectivités sera nul et une attention particulière sera portée aux collectivités situées dans des territoires ruraux.

<u>Axe 3/ Soutenir les initiatives porteuses d'avenir et d'opportunités</u>

Mesure 9/ Soutenir les projets des collectivités grâce à l'augmentation de **200 millions d'euros** de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, qui servira à réaliser des projets d'investissement de proximité portés par les collectivités locales pour améliorer durablement l'offre de services à l'échelle des bassins de vie (**installation des maisons de santé et des maisons de services**, actions en matière de **rénovation énergétique, soutien aux communes nouvelles…)**.

Mesure 10/ Développer l'attractivité touristique. Afin de renouveler et d'adapter le tourisme français aux évolutions des attentes des touristes, quatre des **cinq pôles d'excellence touristique** concerneront directement les territoires ruraux : l'œnotourisme, le tourisme de montagne, le slow

tourisme (tourisme durable et itinérance douce) et les savoir-faire et métiers d'art. Ils monteront en puissance au cours de l'année 2015.

Mesure 11/ Soutenir la modernisation des outils au service des agriculteurs par la montée en puissance du site agrilocal.fr pour développer les projets collectifs territoriaux permettant d'augmenter la part des produits locaux et de qualité dans la consommation alimentaire, en particulier dans la restauration collective avec l'objectif d'atteindre 40% de produits locaux et de qualité d'ici 2017.

Au-delà de ces onze mesures, le gouvernement travaille à l'élaboration d'une feuille de route qui réponde à l'ensemble de ces défis. Elle s'appuiera sur les politiques portées de longue date par **les collectivités soucieuses de la proximité et du vivre ensemble.** Ce travail, dont l'aboutissement sera le **Comité interministériel à l'égalité des territoires qui se tiendra le 13 février**, se fera naturellement en lien étroit avec les parlementaires investis dans les Assises des ruralités, les associations d'élus et tous les acteurs qui travaillent au développement rural.

3. LES ATELIERS DES ASSISES DES RURALITÉS

Créer de nouvelles coopérations ville-campagne : pour des territoires solidaires

Vendredi 31 octobre 2014 à Fauquembergues, Pas-de-Calais

*« Il nous faut passer d'une logique de réparation, trop souvent à l'œuvre vis-à-vis de ces territoires, à une **logique positive d'apport des ruralités à notre pacte républicain**. Il nous faut sortir de l'opposition urbain/rural si nous voulons avancer. Cette opposition est stérile, elle ne fait qu'enfermer les territoires ruraux dans une vision misérabiliste qui ne correspond pas à la réalité. Et surtout cette opposition n'est pas conforme à ce qu'est la réalité, c'est-à-dire une interdépendance de fait entre la ville et la campagne »*
Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité

L'atelier s'est tenu le 31 octobre à Fauquembergues.

Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité et **Patrick Kanner**, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, étaient présents.

L'atelier était piloté par **Alain Calmette**, député du Cantal.

Il a réuni environ 300 personnes (acteurs de terrains et élus). Trois grands témoins sont intervenus : **François Decoster**, maire de Saint Omer, Président de la Communauté d'agglomération de Saint Omer, **Thierry Large**, président de l'association municipale de gymnastique d'Arques et **Guillaume Deloffre**, président de CERESIL à Clarques.

Quel est le rôle des petites villes ? Quels sont les effets positifs et les contraintes de l'influence des métropoles pour les territoires ruraux ? **Comment améliorer les liens et les solidarités entre les communes urbaines et les communes rurales** au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) actuels et des futurs EPCI à construire ?

L'objectif de cet atelier était de permettre aux acteurs de terrains, élus, représentants de métropoles ou communautés urbaines, entreprises intervenant en milieu rural et associations, de débattre sur l'enjeu de renforcer les solidarités, la cohésion sociale et territoriale et le bien-vivre ensemble, de l'échelle du quartier à celle des bassins de vie.

Intervention lors de l'atelier « Créer de nouvelles coopérations ville-campagne : pour des territoires solidaires »

Quelques témoignages

- « Je propose des **contrats de réciprocité** pour faire de l'aménagement du territoire et du développement local en convenant des apports de chaque territoire, afin de travailler en transversalité, en horizontal et non plus depuis Paris ou depuis le terrain uniquement » **Alain Calmette**, Député du Cantal et pilote de l'atelier.
- « Ce territoire se singularise par une forte capacité d'ingénierie et de soutien à la création de projets, par l'agence d'urbanisme qui a 40 ans et l'agence de développement économique. La collaboration entre les maires s'est construite à partir de l'ingénierie » **François Decoster**,

maire de Saint Omer, Président de la Communauté d'agglomération de Saint Omer.

- « Les territoires doivent penser aux trajectoires des habitants (parcours résidentiels, mobilités, diversité des ménages, stabilité de certains...) et développer des solidarités horizontales et non plus seulement verticales » **Philippe Estebe**, géographe et directeur de l'IHEDATE.

Conclusions

- **Patrick Kanner**, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a précisé que l'intervention de la collectivité publique, de l'Etat à la commune, doit viser une qualité des services à la population quel que soit le lieu de vie.
- **Sylvia Pinel** a retenu la nécessité d'encourager la mutualisation des équipements à l'échelle des intercommunalités ainsi que la contractualisation entre les territoires, mais dans une logique de réciprocité.

Retrouvez le compte-rendu complet de l'atelier en ligne

Priorité Retenue : le lien ville-campagne

Le renforcement des liens entre territoires ruraux et périurbains pour un aménagement du territoire de qualité, au travers de **contrats de réciprocité**.
Les circuits courts alimentaires pourraient notamment bénéficier de cette expérimentation.

Exemples d'initiatives :

Visite de la zone d'activité des Escardalles à Clarques

L'implantation du parc d'activités « Les Escardalles » se veut structurante pour le bassin d'emploi du Pays de Saint-Omer. Il comprendra à terme 45 hectares décomposés en 4 phases, s'insérant dans un milieu distant des habitations tout en bénéficiant d'un environnement de qualité.

Sylvia Pinel et Patrick Kanner lors des visites avant l'atelier

Visite de la Maison des Services Publics, communauté de communes du Canton de Fauquembergues et d'Enquin-Les-Mines

Ouverte en 2011 sur deux sites, la maison a pour objectif de permettre aux habitants un meilleur accès aux services sociaux du département ou sanitaires, afin de proposer une offre de service aux familles, mais aussi de développer une médecine préventive pour faire face au vieillissement de la population et de ne pas accentuer les difficultés d'insertion de certains habitants.

Crédit photos : Bernard Suard/MLETR

Comment mobiliser les ressources au service des projets locaux ?

Lundi 3 novembre 2014 à Thierville–sur-Meuse dans la Meuse

« Si nous voulons continuer à mener des politiques publiques locales ambitieuses – et je les sais indispensables – nous devons développer une nouvelle approche. Nous devons penser ***mutualisation, simplification, efficacité.*** *Nous devons aussi restaurer une* ***égalité et une équité*** *territoriale dans les moyens qui existent aujourd'hui, et il y en a »*
Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité.

L'atelier s'est tenu le 3 novembre à Thierville-sur-Meuse.
Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, **André Vallini**, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme territoriale et **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat chargé du Budget étaient présents à l'atelier.

Il était piloté par **Christine Pires-Beaune**, députée du Puy-de-Dôme.

Il a réuni environ 250 personnes, notamment l'ensemble des parlementaires du département. Quatre grands témoins sont intervenus : **Thierry Hubscher**, représentant de la Société d'économie mixte Meuse Aménagement pour le soutien aux projets des collectivités et l'ingénierie locale, **Jacques Stalars**, présentant la Maison de Santé pluridisciplinaire de sa commune, **Jacky Lemaire**, président de la communauté de communes de la Saulx et du Perthois et **Francis Thirion**, maire de Cousances-les-Forges pour la réalisation d'une maison de services publics.

Sylvia Pinel, Christian Eckert et André Vallini à Thierville-sur-Meuse lors de l'atelier « Comment mobiliser les ressources au service des projets locaux ? »

Les territoires ruraux sont pleins de ressources de projets, d'idées nouvelles. Ils participent aujourd'hui pleinement à l'attractivité et à la compétitivité du pays. Mais ils rencontrent souvent des difficultés à assurer la maîtrise d'ouvrage de leurs politiques et de leurs projets. Malgré un effort considérable en matière de péréquation, **force est de constater que des inégalités de ressources demeurent**. L'objectif de l'atelier était de relever les défis à venir des collectivités locales en termes **d'ingénierie de projet, de financement et d'investissement, dans un contexte budgétaire contraint.**

Quelques témoignages

- « Le mal-être des territoires ruraux est réel. Il faut construire des politiques adaptées aux habitants. L'opposition urbain/rural n'a pas de sens » **Christine Pires-Beaune**, députée du Puy-de-Dôme.
- « La commune avait un projet, et le travail avec la communauté de communes a permis de l'élargir à d'autres services pour offrir un pôle complet (bibliothèque, point d'accueil Poste…) » **Francis Thirion**, maire de Cousances-les-Forges.

- « *La concertation doit être la méthode dès le lancement du projet et elle doit être approfondie entre les élus et les professionnels* » **Jacques Stalars**, maire de Damvillers.

Conclusions

- **André Vallini**, secrétaire d'Etat chargé de la réforme territoriale a expliqué le sens de la réforme institutionnelle actuelle par trois mots clés : clarté, compétitivité et efficacité.
- **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat chargé du budget a indiqué qu'il ne peut y avoir de réforme territoriale sans réforme des compétences et des financements.
- **Sylvia Pinel** a souligné qu'avec du volontarisme, de l'anticipation et l'intelligence des territoires, les espaces ruraux peuvent agir, en partant des besoins des habitants (santé, services, etc.).

Priorités retenues :

Les dotations et aides financières aux collectivités rurales :
Le rééquilibrage de la dotation globale de fonctionnement est un acte essentiel de justice territoriale et de maintien des capacités d'intervention des territoires ruraux qui sera apporté dans le cadre de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Le soutien aux projets des collectivités :
L'augmentation de 200 millions d'euros de la **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux** (DETR) servira à engager plus **de projets d'investissement de proximité** portés par les collectivités locales, notamment des **maisons de santé, les maisons de services**, et des actions en matière de **rénovation énergétique**.
Cet abondement de la DETR permettra également **d'amplifier la politique de rénovation des centres-bourgs.**

Retrouvez le compte-rendu complet de l'atelier en ligne

Exemples d'initiatives

Visite de la société d'économique mixte Meuse aménagement

Créée il y a 5 ans avec le Conseil général et la Communauté d'agglomération de Verdun, la société d'économie mixte Meuse aménagement (5 salariés) répond à une démarche volontariste du Conseil général pour apporter du conseil aux collectivités : missions techniques et administratives qui évoluent vers l'ingénierie financière (pouvant aller jusqu'à l'ingénierie fiscale).

Chaine d'assemblage – entreprise mixte Meuse aménagement

Visite de la maison de santé de Damvilliers

La maison de santé pluri-professionnelle de Damvilliers regroupe de nombreux services (médecins, infirmiers, kiné… mais aussi pharmacien et ADMR). Elle enregistre 28 à 30 000 passages par an. Les professionnels de santé ont été associés dès le départ, ce qui permet d'avoir des locaux adaptés à leurs besoins (surface, coût).

Crédit photos : Gilles Bassignac / MLETR

Service public et services au public en milieu rural : complémentarités entre Etat, collectivités et entreprises

Vendredi 7 novembre à Montmarault dans l'Allier

«Il nous faut englober toutes les attentes et les besoins : commerces, services de santé, équipements, services publics etc…
Il nous faudra combiner les innovations avec le maintien d'une proximité physique avec les usagers. Et cela vaut aussi pour l'accès à la santé »
Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité.

L'atelier s'est tenu le 7 novembre à Montmarault.
Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, et **Najat Vallaud-Belkacem**, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche étaient présentes à l'atelier.

Il était piloté par **Cécile Cukierman**, sénatrice de la Loire.

Il a réuni environ 400 personnes, notamment des élus et les présidents du Conseil général fondateurs de la démarche « Nouvelles ruralités ». Trois grands témoins sont intervenus : **Jacques de Chabannes**, Maire de Lapalisse, **Eric Dumait**, Principal du collège de Bourbon l'Archambault, et **Philippe Laurent**, chef d'entreprise (entreprise 3i Nature).

Les services de proximité et de qualité, qu'il s'agisse de commerces, de l'administration territoriale de l'Etat, de l'école ou des opérateurs, sont indispensables à la **qualité de vie des habitants**.

Sylvia Pinel et Najat Vallaud-Belkacem

Interventions lors de l'atelier dans l'Allier

L'objectif de cet atelier était d'aborder de manière large la question des services publics et des services au public (marchands ou non marchands), indispensables à la qualité de vie des citoyens mais aussi à l'attractivité économique des territoires ruraux, et de mettre en valeurs les nombreuses expérimentations qui existent partout sur le territoire.

Quelques témoignages

- « Dans un contexte de choix budgétaire contraint, il faut préserver et faire évoluer les services au public » **Cécile Cukierman**, sénatrice de la Loire et pilote de l'atelier.
- « Une des illustrations du partenariat entre services de l'Etat et collectivités est le projet du cartable numérique. C'est un travail d'appropriation d'Internet : l'Etat et les collectivités territoriales travaillent en partenariat pour qu'il n'y ait pas de fracture numérique » **Eric Dumay**, principal du collège de Bourbon l'Archambault.

Conclusions

- **Najat Vallaud-Belkacem**, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a annoncé la réforme de l'allocation des moyens par académie, qui fonctionne actuellement sur le seul critère des effectifs d'élèves.
- **Sylvia Pinel** a rappelé qu'en matière d'aménagement du territoire et de services au public, il est majeur d'anticiper, de porter une vision stratégique mais aussi partenariale entre les acteurs et les collectivités.

Retrouvez le compte-rendu complet de l'atelier en ligne

Priorités Retenues :

L'accès aux services au public :
Il s'agit tant de maintenir des services marchands de proximité que la présence de services publics. **Des partenariats avec des grands opérateurs seront recherchés** dans ce sens**.**

L'accès aux services de santé nécessite également une action spécifique et majeure. Le Gouvernement a entendu ces préoccupations et travaille à la mise en œuvre de propositions permettant de favoriser la création de maisons de santé pluri-professionnelles par la pérennisation de la rémunération des équipes de soins et développer la possibilité pour un médecin spécialiste de faire des consultations régulières, grâce à la télémédecine ou directement sur place, dans les territoires dépourvus de sa spécialité.

L'éducation :
Pour renforcer l'école rurale, les territoires qui s'engageront dans une démarche de réorganisation du tissu de leurs écoles dans **un projet triennal** seront accompagnés. Les services de l'Etat assureront un conseil et un accompagnement auprès des communes rurales pour les aider à se doter en 2015 de projets éducatifs territoriaux adaptés à leurs territoires, notamment dans le cadre des **rythmes scolaires**.
Enfin, des mesures ont été prises pour **généraliser le numérique dans l'enseignement**, notamment dans les zones rurales. Au-delà du raccordement à l'Internet haut débit des écoles, un nouvel appel à projets « e-education », doté de 10 millions d'euros, permettra de développer les ressources pédagogiques numériques dédiées aux écoles primaires.

Exemples d'initiatives :

Visite de la maison de services mutualités de Le Brethon, commune de 340 habitants de l'Allier.

Plusieurs artisans et commerçants ont un point de vente dans cette maison des services : 1 pharmacie, 1 buraliste, 3 boulangers, 1 grande surface, 2 fromagers, 1 pressing, 1 producteur de viande, 1 sculpteur sur bois, 1 fabricant de savon, 1 point office de tourisme.

Sans cette activité commerciale, une partie de la population âgée ne disposant pas de moyen de locomotion se retrouverait pénalisée.

Crédit photos : Laurent Mignaux / MLETR

Des ruralités innovantes, associant qualité de vie et développement économique

Lundi 17 novembre 2014 à Plélan-le-Petit dans les Côtes d'Armor

« la question de l'innovation - qu'elle soit technologique ou sociale - dans les territoires ruraux, est un levier d'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens, mais aussi de développement économique. Je sais que les territoires ruraux ne manquent pas d'idées en la matière ! »
Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité.

L'atelier s'est tenu le 17 novembre à Plélan-le-Petit.
Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, **Marylise Lebranchu**, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, **Fleur Pellerin**, ministre de la Culture et de la Communication, et **Axelle Lemaire**, secrétaire d'Etat chargée du numérique, étaient présentes à l'atelier.

Il était piloté par **Joël Giraud**, député des Hautes-Alpes et **Paul Molac**, député du Morbihan. Il a réuni environ 250 personnes.

Sylvia Pinel, Fleur Pellerin, Marylise Lebranchu et Axelle Lemaire dans les Côtes d'Armor

Les savoir-faire et les ressources des territoires ruraux sont nombreux et les acteurs locaux sont souvent très innovants pour valoriser ces atouts. **Ils doivent être accompagnés par un aménagement du territoire qui prend en compte les nouveaux besoins** (transports, téléphonie mobile, Internet...). Confrontés à de multiples défis dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, les territoires ruraux n'en sont pas moins porteurs d'innovations sociales, technologiques et économiques. L'objectif de cet atelier était de **favoriser l'innovation sous toutes ses formes** (sociale, artistique, culturelle, technologique, industrielle,...) dans les territoires ruraux, au service du développement territorial et de la qualité de vie, en s'appuyant sur des expériences engagées.

Quelques témoignages

- « Nous avons les moyens humains. Nous avons les compétences. Il faut pouvoir les valoriser. La puissance publique peut aussi agir » **Paul Molac**, député du Morbihan.
- « Dans les territoires ruraux en Bretagne, il est indispensable de s'approprier le numérique car c'est un facteur de développement » **Claude Le Bihan**, président de l'association Ti Numerik.
- « Il n'y a pas d'innovations s'il n'y a pas de dynamique, une agilité institutionnelle aux différents échelons de l'Etat mais également des régions, l'affirmation d'un territoire de projet, l'émergence d'un leadership politique pour entraîner les choses et la visibilité médiatique » **Joël Giraud**, député des Hautes-Alpes.

Conclusions

- **Axelle Lemaire**, secrétaire d'Etat chargée du numérique, a précisé que le plan France Très Haut Débit avance. 66 projets publics, couvrant 78 départements, dont certains très ruraux, ont été déposés. Une agence du numérique qui assurera le lien direct avec les collectivités territoriales et les entreprises sera prochainement créée. Elle a également insisté sur la nécessité de résorber rapidement les zones blanches de la téléphonie mobile.
- A la question débattue concernant la dotation globale de financement, **Marylise Lebranchu**, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, a indiqué qu'il fallait revoir la méthode de calcul.
- **Fleur Pellerin**, ministre de la Culture et de la Communication, a rappelé sa volonté de développer des actions culturelles au sein des territoires ruraux.
- **Sylvia Pinel** a réaffirmé cette même volonté : « Nous devons mobiliser les financements, qui existent déjà, et en trouver de nouveaux pour répondre à ces besoins, notamment sur la téléphonie mobile ».

Retrouvez le compte-rendu complet de l'atelier en ligne

Priorité Retenue

L'aménagement numérique du territoire et la couverture en téléphonie mobile :
Le Gouvernement a engagé un plan ambitieux, avec des moyens conséquents, en matière de développement du très haut débit, avec un objectif de couverture totale du territoire.
Le Gouvernement souhaite accélérer cette couverture et lancer un nouveau chantier, celui de la résorption des zones blanches et grises de téléphonie mobile. Un plan d'ampleur est en préparation.

Exemples d'initiatives :

Visite du centre éducatif rural pour aveugles et déficients visuels (CERADV) de Plenée-Jugon, à Villeneuve Sainte-Odile

Les établissements et services de Voir Ensemble sur le teritoire national accompagnent 1 800 personnes fragilisées, souvent polyhandicapées. Si la définition est apparue il y a environ une dizaine d'année, Voir Ensemble, au sein de ses établissements d'éducation et d'enseignement adaptés comme de ses foyers d'accueil médicalisé accueille depuis longtemps des publics avec handicaps associés. Des partenariats nombreux sont établis localement pour faciliter la pratique d'activités et intégrer l'établissement dans l'environnement local.

Visite du site TELEHPAD, un projet innovant d'accès aux soins en milieu rural avec des consultations spécialisées à distance, à Eréac

Après près de 3 ans de travaux, le nouvel établissement a ouvert ses portes le 19 mai 2014 dans la commune d'Ereac. Ce projet est résolument un projet de coopération territoriale inscrit dans une logique de parcours de vie, de santé et de soins. Le décloisonnement des métiers et des acteurs du domicile de la ville, du médico-social et du sanitaire se traduit par une fluidité des parcours et une réelle ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

Crédit photos : Laurent Mignaux / MLETR

Les ruralités : territoires d'opportunités pour combiner performance économique et performance environnementale

Jeudi 20 novembre 2014 à Nyons dans la Drôme

« Les territoires ruraux sont de formidables terrains d'opportunités pour cette nouvelle croissance, pourvoyeuse d'emplois et de progrès social, que nous appelons de nos vœux et pour conforter la place de l'agriculture dans notre économie dans un souci d'excellence environnementale »
Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité.

L'atelier s'est tenu le 20 novembre à Nyons. **Sylvia Pinel**, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, et **Stéphane Le Foll**, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt, étaient présents à l'atelier.

Il était piloté par **Frédérique Espagnac**, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques. Il a réuni environ 250 personnes.

Quatre grands témoins sont intervenus : **Sébastien Bernard**, maire de Buis-les-Baronnies, **Jean Serret**, maire d'Eurre, président de la communauté de communes du Val de Drôme et conseiller général, **Brigitte Rocheville**, chef d'entreprise et présidente d'une association de producteurs d'olives et **Serge Roux**, maire de Piégeon, président de la coopérative l'Union des vignerons des Côtes-du-rhône et du Cellier des Dauphins.

Les territoires ruraux recèlent des atouts majeurs pour relever les défis économiques et écologiques de demain. En créant des emplois non délocalisables, en prenant le virage de l'agro-écologie, en développant la filière biologique, en contribuant à la gestion des ressources naturelles et à la structuration des filières des énergies renouvelables, les activités agricoles et celles qui y sont associées sont des leviers pour la dynamisation des espaces ruraux et pour le redressement du pays.

L'objectif de l'atelier était de faciliter les coopérations et les liens dans un environnement institutionnel, économique et écologique en évolution. Il s'agit de faire des territoires ruraux **des lieux exemplaires en matière de développement durable, de promouvoir leurs atouts et de renforcer leur attractivité.**

Intervention de Sylvia Pinel et Stéphane Le Foll lors de l'atelier « des ruralités innovantes, associant qualité de vie et développement économique»

Quelques témoignages

- « Certains endroits en France sont en décrochage réel, l'égalité n'y est plus assurée. Il est du devoir de la solidarité nationale d'accompagner et d'enrailler ce déclin. Il est nécessaire de se battre pour les jeunes de ces territoires, eux qui voudraient s'y installer, y vivre et créer des emplois » **Frédérique Espagnac**, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques.
- « Je propose de créer des **contrats ruraux de cohésion territoriale**. Cela permettrait de redonner le moral aux territoires déclassés, en s'appuyant sur leurs ressources. Les femmes et les hommes du terrain en ont besoin » **Didier Guillaume**, sénateur et président du Conseil général de la Drôme.
- « S'il ne convient plus d'opposer urbain et rural, il faut néanmoins relever la tendance des urbains à sanctuariser et mettre sous cloche les espaces ruraux, au détriment de l'activité économique » **Anne-Claire Vial**, présidente de la chambre d'agriculture de la Drôme.

Conclusions

- **Stéphane Le Foll**, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt a précisé que la question du vivre ensemble est au cœur des politiques publiques. « *Il faut penser et définir le rurbanisme !* », une nouvelle manière de lutter contre la consommation des terres agricoles et de penser l'urbanisme de qualité pour les espaces ruraux.
- **Sylvia Pinel** en conclusion : « Il faut encourager la complémentarité de toutes les filières de proximité (agriculture, commerce, artisanat, etc.). Les initiatives positives, ambitieuses, voire audacieuses, qui ont été présentées donnent confiance ».

Priorités

Le tourisme :
La mise en place de **cinq pôles d'excellence touristique** annoncés en juin 2014 aux Assises du tourisme répond à la nécessité de renouveler et d'adapter le tourisme français aux évolutions des attentes des touristes, sur des thèmes porteurs. **Le pôle « Slow tourisme »** vise à développer le tourisme durable et l'itinérance douce, notamment dans les territoires ruraux. Il montera en puissance au cours de l'année 2015.

L'agriculture : Développer et accompagner les projets collectifs territoriaux pour augmenter la part des produits locaux et de qualité dans la consommation alimentaire, en particulier dans la restauration collective avec l'objectif d'atteindre 40% de produits locaux et de qualité d'ici 2017.

Retrouvez le compte-rendu complet de l'atelier en ligne

Exemples d'initiatives :

Biovallée : un territoire entier engagé dans une démarche de développement durable.
Porté par les 4 communautés de communes du Val de Drôme du Diois, du Pays de Saillans et du Cestois, le projet mobilise 50 000 habitants, 102 communes, des entreprises, des collectivités et des associations. Désormais, 30 % de la surface agricole du bassin est en agriculture biologique et 60 % des repas servis dans les cantines et restaurants scolaires sont concernés par ce programme.

Association Circuit court Baronnie provençale.
L'association travaille désormais sur un catalogue collectif de diffusion des produits, appuyé sur un système de points relais et une logistique de livraison. Ce système participe à la relocalisation de l'économie et il facilite la consommation locale.

Stéphane Le Foll, Sylvia Pinel, et Sébastien Bernard, maire de Buis les Baronnies Crédit photos : Laurent Mignaux / MLETR

Rénover le cadre institutionnel dans les territoires ruraux

Lundi 24 novembre 2014 à Pierrefitte-Nestalas dans les Hautes-Pyrénées

L'atelier s'est tenu le 24 novembre à Pierrefitte-Nestalas.
Manuel Valls, Premier ministre, **Sylvia Pinel**, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, **Marylise Lebranchu**, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, **Carole Delga**, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire, et **André Vallini**, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme territoriale étaient présents à l'atelier.

Il était piloté par **René Vandierendonck**, sénateur du Nord. Il a réuni environ 450 à 500 personnes.

Trois thèmes ont été abordés : **la carte intercommunale** et les dérogations au seuil de 20 000 habitants ; **le rôle et l'avenir des départements** et notamment les compétences des départements en matière de solidarité territoriale et sociale ; **le rôle des régions** en matière d'aménagement et d'égalité des territoires.

La proximité est une valeur capitale pour les citoyens qui la réclament dans leur quotidien, dans leur accès aux équipements, aux services et aux administrations. La proximité, qu'elle soit physique ou aidée par des outils numériques est donc une garantie de qualité de vie C'est donc un nouvel équilibre qui doit être recherché entre des régions plus grandes et plus puissantes, des départements confortés dans leur rôle de garant des solidarités humaines et territoriales et des intercommunalités plus fortes mais adaptées aux spécificités locales.

Quelques témoignages

- « Il faut mettre en place la subsidiarité pour avoir des outils les plus proches du territoires » **René Vandierrendonck**, sénateur du Nord
- « Si les communes ont des difficultés, les communautés de communes en auront aussi. Il faut qu'elles soient plus grandes, plus fortes » **Vivianne Artigalas**, présidente de l'association des maires de Hautes-Pyrénées.

Intervention lors de l'atelier « Rénover le cadre institutionnel dans les territoires ruraux»

Conclusions

- **Manuel Valls**, Premier ministre, a insisté sur l'enjeu démocratique lié à l'évolution de nos institutions
- **Marylise Lebranchu**, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique est revenue sur la question des syndicats mixtes représentant 9 milliards de dépenses de fonctionnement. Il faut faire un travail sur l'infra départemental et étudier leur évolution au cas par cas.
- **Carole Delga**, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire a insisté sur l'économie de proximité qui concoure au sentiment d'appartenance. C'est un facteur d'identité et de fierté dans les territoires.
- **André Vallini,** secrétaire d'Etat chargé de la Réforme territoriale, a souligné que la réforme territoriale est une réforme de cadre dans laquelle chacun va s'inscrire, dans laquelle chacun va décider le meilleur pour son territoire**.**
- **Sylvia Pinel** a précisé dans ses conclusions que « Le département est par essence un échelon de proximité. Je me réjouis donc qu'on se dirige vers une reconnaissance de leur rôle de chef de file des politiques des solidarités humaines et territoriales. Cette compétence doit s'inscrire en pleine coordination et en pleine complémentarité avec les missions de proximité qui sont assurées par les intercommunalités ou par les enjeux de développement plus stratégiques que portent les conseils régionaux »

Priorités Retenues :

L'ingénierie :

Afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets le **Nouveau Conseil aux Territoires** va monter en puissance dès l'année 2015 dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement ou de l'environnement.

De plus, à la suite des préconisations du rapport d'Alain Bertrand sur l'hyper-ruralité, des études sont en cours pour renforcer cet accompagnement dans d'autres domaines. Enfin, au titre de leurs compétences de **garants des solidarités territoriales, les conseils départementaux** se verront confirmés dans leur rôle de conseil en ingénierie auprès des collectivités.

Retrouvez le compte-rendu complet de l'atelier en ligne

Exemple d'initiative

Déplacement de Manuel Valls, Premier ministre et de Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité dans les Hautes-Pyrénées :

Visite de l'entreprise Pyrénées Charpente à Agos-Vidalos

Dès 1987, la commune d'Agos Vidalos a favorisé l'installation de l'entreprise sur la zone d'activité du Pibeste, pour l'activité charpentes bois, en lien avec les services de l'Etat (en travaillant en amont pour s'assurer des possibilités d'occupation des terrains.

Manuel Valls et Sylvia Pinel en visite dans l'entreprise Pyrénées Charpentes

Crédit photos : Arnaud Bouissou / MLETR

Atelier : Une approche spécifique pour les territoires de montagne : les 30 ans de la loi Montagne

Jeudi 16 et vendredi 17 octobre 2014 à Chambéry

« A bien des égards, la montagne est en avance dans la gestion des problématiques auxquels seront confrontés plus tard, tant d'autres espaces de notre pays. Je pense par exemple aux enjeux environnementaux qui sont ici particulièrement prégnants et qui ont déjà des impacts sur les équilibres économiques de vos territoires, et que vous avez donc commencé à traiter, au sein de l'association nationale des élus de la montagne (ANEM) ou du Conseil national de la Montagne.
Alors que nous fêtons aujourd'hui les trente ans de la loi Montagne, je ne crains pas d'affirmer que je suis convaincue que la politique de la montagne a été une déclinaison avant l'heure de cette notion d'égalité des territoires qui fonde mon ministère. »
Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité

L'atelier s'est tenu dans le cadre du congrès de l'association nationale des élus de la montagne (ANEM) le 16 octobre à Chambéry.
Le Premier ministre **Manuel Valls**, **Sylvia Pinel**, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, **Stéphane Le Foll**, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement, et **André Vallini**, secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, étaient présents au congrès pour évoquer les enjeux spécifiques de ces territoires et commémorer les 30 ans de la loi Montagne.

Intervention de Sylvia Pinel à l'ANEM

La montagne n'est pas unique, les massifs ont des spécificités propres qui induisent des modèles de développement différents d'un territoire à l'autre, s'appuyant sur leurs atouts et leurs potentialités. Les politiques publiques nationales comme locales doivent avoir pour objectif de faciliter le développement en favorisant les démarches de valorisation des ressources naturelles et économiques des territoires et en corrigeant les conséquences des contraintes naturelles et socioéconomiques. Elles nécessitent la mise en œuvre de processus de solidarité nationale mais s'appuient également sur les solidarités territoriales et économiques que les acteurs publics et privés tissent entre eux, et sur le développement d'une véritable coopération intercommunale de projet.

Priorité

Les normes.
Dès 2015, **l'impact financier** net des normes nouvelles sur les collectivités sera nul et une attention particulière sera portée aux collectivités situées dans des territoires ruraux.

Exemple d'initiative :

Développement de l'accès à Internet

Tous les Français, où qu'ils résident, doivent bénéficier du niveau de débit correspondant à leurs besoins, telle ou telle zone géographique n'ayant pas vocation à être durablement condamnée à un internet au rabais, sauf à cautionner la fracture numérique du territoire.

ConnecTourisme, connexion Internet par satellite de l'auberge du Sauvage en Gévaudan, a été inaugurée vendredi 12 septembre à Chanaleilles en Haute-Loire.

Ce projet concerne 18 sites touristiques de montagne, répartis dans les six massifs montagneux de France métropolitaine. Il prévoit de les équiper gratuitement pendant un an d'une connexion Internet par satellite et de services associés pour leur permettre de développer des projets liés à l'e-tourisme.

Un premier site a déjà été équipé dans les Alpes du Sud, sur la commune de Guillaumes. A travers ConnecTourisme et les outils numériques que le projet lui met à disposition, Le Domaine Départemental du Sauvage, qui constitue une des étapes du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle sur laquelle s'arrêtent plus de 5 000 pèlerins chaque année, développera sa visibilité en ligne.

Cette installation s'inscrit dans le cadre de la convention signée le 21 mai 2014 par l'Association nationale des Elus de la Montagne (ANEM), Eutelsat, Orange et sa filiale NordNet.

Crédit photos : Laurent Mignaux / MLETR

3. RAPPEL DU CALENDRIER DES ASSISES

- **10 septembre 2014** : Communication en Conseil des ministres
- **7 ateliers territoriaux se sont déroulés du 16 octobre au 24 novembre 2014** :
  - Atelier : Créer de nouvelles coopérations ville-campagne : pour des territoires solidaires – 31 octobre 2014;
  - Atelier : Comment mobiliser les ressources humaines et financières au service des projets locaux ? – 3 novembre 2014
  - Atelier : Service public et services au public en milieu rural : complémentarités entre Etat, collectivités et entreprises – 7 novembre 2014 ;
  - Atelier : Des ruralités innovantes, associant qualité de vie et développement économique – 17 novembre 2014 ;
  - Atelier : Les ruralités : territoires d'opportunités pour combiner performance économique et performance environnementale – 20 novembre 2014 ;
  - Atelier : Rénover le cadre institutionnel et repenser la présence de l'Etat dans les territoires ruraux – 24 novembre 2014;
  - Atelier : Une approche spécifique pour les territoires de montagne : les 30 ans de la loi montagne – 16 et 17 octobre 2014 ;

- Un comité interministériel de l'égalité des territoires se réunira 13 février pour conclure ces ateliers et proposer **un plan d'action partagé entre l'Etat et les territoires ruraux**. Des objectifs clairs seront inscrits, ainsi que les moyens qui y seront assignés.

TYPOLOGIE DES CAMPAGES FRANÇAISES

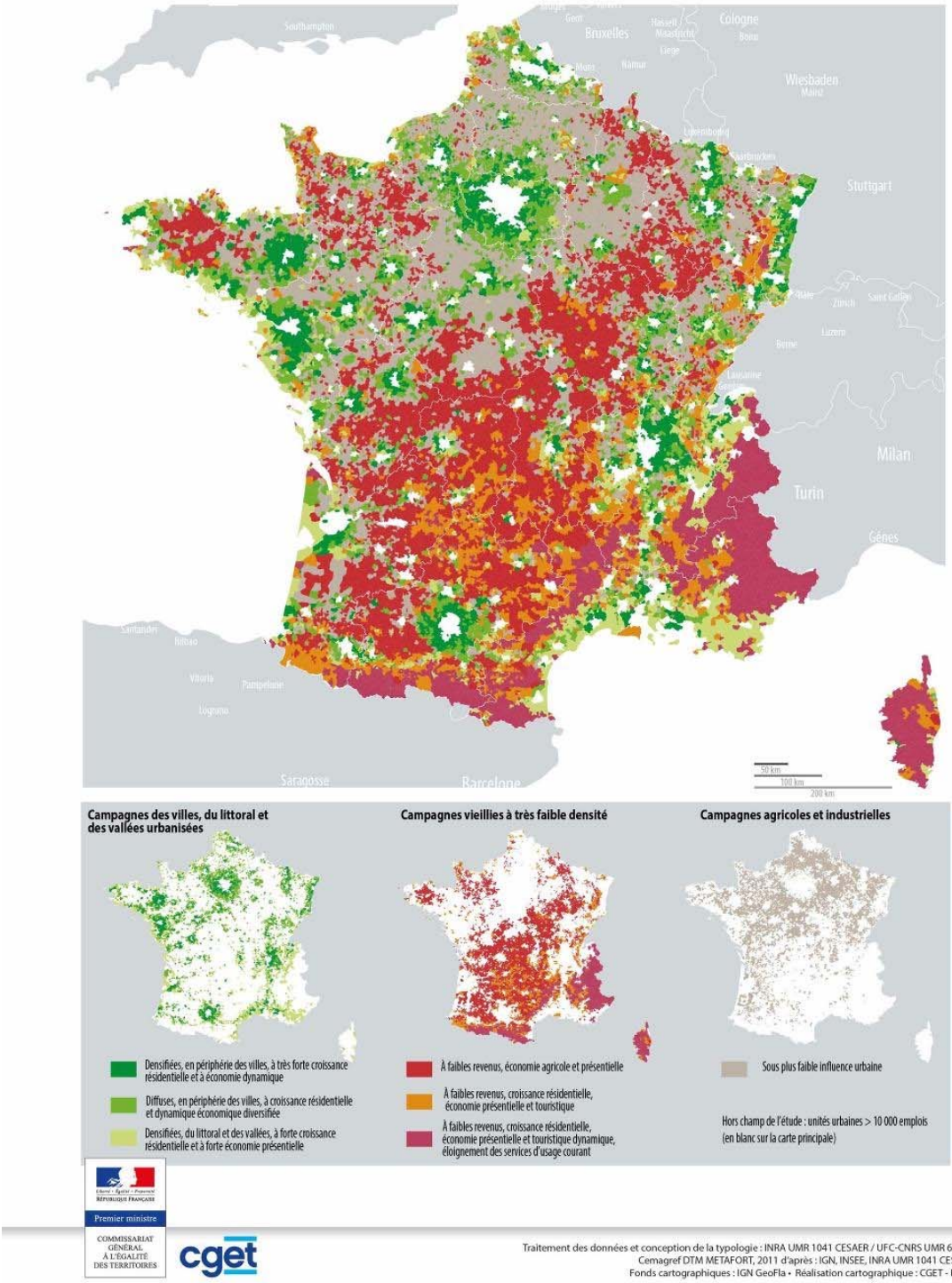

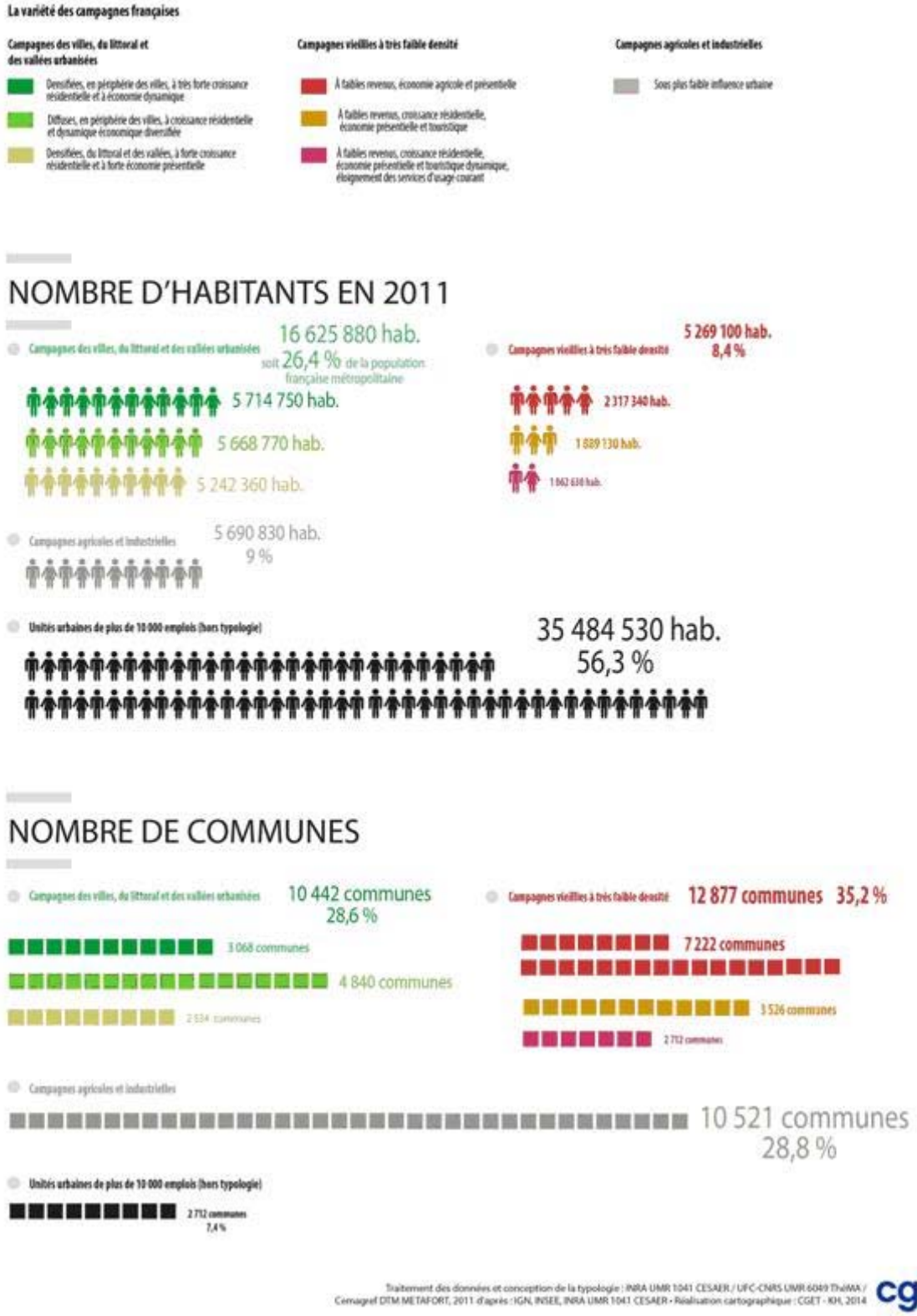
La variété des campagnes françaises
Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées
Densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
Diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée
Densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle
Campagnes vieillies à très faible densité
À faibles revenus, économie agricole et présentielle
À faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique
À faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique dynamique, éloignement des services d'usage courant
Campagnes agricoles et industrielles
Sous plus faible influence urbaine
NOMBRE D'HABITANTS EN 2011
Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées
16 625 880 hab.
soit 26,4 % de la population française métropolitaine
5 714 750 hab.
5 668 770 hab.
5 242 360 hab.
Campagnes vieillies à très faible densité
5 269 100 hab.
8,4 %
2 317 340 hab.
1 889 130 hab.
1 062 630 hab.
Campagnes agricoles et industrielles
5 690 830 hab.
9 %
Unités urbaines de plus de 10 000 emplois (hors typologie)
35 484 530 hab.
56,3 %
NOMBRE DE COMMUNES
Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées
10 442 communes
28,6 %
3 068 communes
4 840 communes
2 534 communes
Campagnes vieillies à très faible densité
12 877 communes
35,2 %
7 222 communes
3 526 communes
2 712 communes
Campagnes agricoles et industrielles
10 521 communes
28,8 %
Unités urbaines de plus de 10 000 emplois (hors typologie)
2 712 communes
7,4 %
Traitement des données et conception de la typologie : INRA UMR 1041 CESAER / UFC-CNRS UMR 6049 ThéMA / Cemagref DTM METAFORT, 2011 d'après : IGN, INSEE, INRA UMR 1041 CESAER - Réalisation cartographique : CGET - KH, 2014
cget

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

#ruralités